

La République En Marche
Association loi 1901
Siège social : 63, rue Sainte-Anne 75002, Paris
(ci-après, « **le Mouvement** »)

**CONVOCATION DE LA CONVENTION DE LA REPUBLIQUE EN MARCHE !
(LaREM)**

Paris, le 4 novembre 2019

**Vous êtes adhérent depuis plus de six (6) mois.
Vous êtes donc membre de la Convention qui réunit les adhérents de La
République En Marche !, seul organe autorisé à modifier les statuts.**

**Le Bureau exécutif, lors de sa réunion en date du 28 octobre 2019 a arrêté le texte
de révision des statuts que vous pouvez lire [ici](#) ; et a décidé de convoquer la
Convention, conformément aux articles 11 et 34 des statuts.**

Ceci est votre convocation officielle à ce vote.

La Convention se tiendra du 25 novembre 2019 à dix-huit (18) heures au 16 décembre
2019 à midi (12) heures et prendra la forme d'un vote électronique.

Ce vote électronique sera régi par le Règlement Intérieur relatif le Vote Electronique tel
qu'adopté par le Conseil de la République en Marche le 7 septembre 2019 et que vous
pourrez lire [ici](#).

La Convention devra se prononcer à la majorité absolue des suffrages sur la résolution
unique suivante à son ordre du jour :

**« Souhaitez-vous valider le projet de nouveaux statuts proposé par le Bureau
exécutif ? ».**

Conformément à l'article 2 du Règlement Intérieur relatif le Vote Electronique adopté par
le Conseil du 7 septembre 2019, les résultats du vote de la Convention sera proclamé par
le/la Président(e) du Bureau de Vote par communiqué sur le site de la République en
Marche ! ainsi que par courrier électronique aux adhérents.

Veillez agréer cher(e) adhérent(e), nos salutations.

Le Bureau exécutif
Représenté par Monsieur Stanislas Guérini,
Délégué Général de La République en Marche !